

Paris, le 22 novembre 2018

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de grenelle
75007 Paris

N/R : SC/NA 9 18/19

Objet : reconnaissance des conditions de travail exigeantes des conseillers pédagogiques affectés sur un secteur comprenant au moins un REP ou un REP+.


Monsieur le Ministre,

Alors que vous prévoyez d'augmenter le régime indemnitaire en Rep+, je souhaite attirer votre attention sur la situation des conseillers pédagogiques qui accompagnent les équipes des écoles dans l'élaboration et à la conduite des projets spécifiques comme dans la mise en œuvre des politiques que vous impulsez.

Ces personnels ont pour missions, entre autres, d'accompagner la mise en œuvre des programmes et des projets de classe, de cycle ou d'école. Ils aident les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire les réponses adaptées, ils favorisent le travail d'équipe, notamment par des actions de formations adaptées aux besoins. Par ailleurs, ils sont des soutiens importants dans les moments de tension. Pourtant, ils ne perçoivent pas d'indemnité reconnaissant ces conditions de travail exigeantes.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir inscrire à l'agenda social la demande du SE-Unsa pour la création d'une nouvelle indemnité pour les conseillers pédagogiques affectés sur un secteur comprenant au moins un Rep ou Rep+. Sans cela, l'écart de rémunération avec leurs collègues enseignants pourra conduire à un déficit certain d'attractivité pour cette fonction.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.



Stéphane CROCHET
Secrétaire général